

**COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE**  
**SÉANCE DU 15 JANVIER 2019**

---

**9 JANVIER 2019: CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL :**

Le Maire de Gavray-sur-Sienne a convoqué les Conseillers Municipaux pour le MARDI 9 JANVIER 2019 à 19 h 00 avec l'ordre du jour suivant : Approbation du compte-rendu du 7 janvier 2019- - Commissions Municipales et désignation aux différents organismes - Indemnité des élus - Répartition des sièges au sein de la CMB - Modification de la charte fondatrice - DETR : Dépôt des dossiers de demande : aménagement bourg de Gavray, aménagement bourg de Sourdeval-les-Bois, aménagement des Halles et consolidation de la butte féodale. - Vente terrains lotissement.

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 15 JANVIER 2019**

-----

L'an deux mil dix-neuf, le quinze janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué à la date du 9 janvier, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle du pôle de proximité de Gavray sous la présidence de M. NICOLLE Guy, Maire.

Etaient présents : BATAILLE Jean-Pierre, BELLENGER Marlène, BLONDEL Marc, BRINDJONC Liliane, CANU Michel, CLAIRAUX Roger, DE PAËPE Philippe, DUPONT Pierre, FOLLAIN Denis, FOSSEY Chantal, GAUTIER Georges, GERMAIN Michel, HEBERT Bernard, JACQUET Isabelle, LAMY Brigitte, LE METAYER Adélaïde, LECAUDEY Denis, LECOMTE Sébastien, LECONTE Guy, LECUIROT Jean-Yves, LEGOGUELIN Françoise, LEROYER Denis, LETELLIER Joseph, NICOLLE Guy, OZENNE Sonia, PLANTEGENEST Didier, POTIER Alain, RIGAUX Jeanine, ROIGNANT Virginie, ROMUALD Michel, SABINE-PACARY Roselyne, VIMOND Gérard et VIMOND Luc.

Etaient absents excusés : M. BIDOT Jacky (procuration à Mme LAMY), Mme LEBEAU Caroline (procuration à Mme JACQUET), Mme LEGALLAIS Etienne, M. MARTY Pierre (procuration à M. LECOMTE), M. NIOBEY Stéphane (procuration à M. POTIER), Mme SARRAZIN Anne, Mme TROCHUT Marie-Christine (procuration à M. LECUIROT Jean-Yves).

Etaient absents : M. BRUYERE Thomas, M. DEPUYDT François, Mme FORSTER Florence, Mme HERGAULT Corinne, M. HUREL Thierry, Mme LECANU Martine,

Mme OZENNE Sonia a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art.L.2121-15 du CGCT)

Le conseil approuve le compte rendu en date du 7 janvier 2019.

**D20190201. COMMISSIONS MUNICIPALES**

Après en avoir délibéré, le conseil décide de constituer les commissions municipales de la façon suivante :

**COMMISSION ASSAINISSEMENT**

Président : M. LECUIROT Jean-Yves

Membres : MM. CANU Michel, DE PAËPE Philippe, GERMAIN Michel, LECAUDEY Denis, LETELLIER Joseph, MARTY Pierre et VIMOND Gérard

**COMMISSION BÂTIMENTS**

Président : M. Luc VIMOND

Membres : MM BATAILLE Jean-Pierre, CANU Michel, Mme LEBEAU Caroline, MM LECAUDEY Denis, LECUIROT Jean-Yves, PLANTEGENEST Didier et POTIER Alain.

**COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE**  
**SÉANCE DU 15 JANVIER 2019**

---

**COMMISSION CADRE DE VIE**

Présidente : Mme SABINE-PACARY Roselyne

Membres : M. BATAILLE Jean-Pierre, Mmes BELLENGER Marlène, BRINDJONC Liliane, FOSSEY Chantal, LAMY Brigitte, TROCHUT Marie-Christine et M. VIMOND Luc

**COMMISSION COMMUNICATION**

Président : M. LECOMTE Sébastien

Membres : Mme BELLENGER Marlène, M. CANU Michel, Mme CHAIGNON Sonia, M. DE PAËPE Philippe, Mmes JACQUET Isabelle, LEGOGUELIN Françoise et SABINE-PACARY Roselyne

**COMMISSION FINANCES**

Présidente Mme JACQUET Isabelle

Membres : MM BATAILLE Jean-Pierre, BIDOT Jacky, HEBERT Bernard, Mme LAMY Brigitte, MM. LECUIROT Jean-Yves, LETELLIER Joseph, POTIER Alain, Mmes ROIGNANT Virginie et M. ROMUALD Michel

**COMMISSION URBANISME**

Présidente Mme LEBEAU Caroline

Membres : MM BIDOT Jacky, CANU Michel, LECAUDEY Denis, LECUIROT Jean-Yves, LETELLIER Joseph, POTIER Alain, ROMUALD Michel et Mme SABINE-PACARY Roselyne

**COMMISSION VIE ASSOCIATIVE, ANIMATIONS, VIE CULTURELLE**

Présidente : Mme RIGAUX Jeanine

Membres : M. BATAILLE Jean-Pierre, Mmes BELLENGER Marlène, BRINDJONC Liliane, M. FOLLAIN Denis, Mme LE METAYER Adélaïde, M. LECOMTE Sébastien et Mme TROCHUT Marie-Christine

**COMMISSION VOIRIE-ECLAIRAGE PUBLIC**

Président : M. HEBERT Bernard

Membres : MM. BLONDEL Marc, DE PAËPE Philippe, DUPONT Pierre, GAUTIER Georges, GERMAIN Michel, LECONTE Guy, LEROYER Denis, LETELLIER Joseph, Mme SABINE-PACARY Roselyne

**COMMISSION FOIRE ST-LUC**

Président : M. LECUIROT Jean-Yves

Membres : M. BATAILLE Jean-Pierre, Mme BRINDJONC Liliane, MM FOLLAIN Denis, HEBERT Bernard, Mme LAMY Brigitte, MM LECOMTE Sébastien, LETELLIER Joseph, MARTY Pierre, Mmes RIGAUX Jeanine, ROIGNANT Virginie et SABINE-PACARY Roselyne.

**D20190202. DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL AUX DIFFÉRENTS ORGANISMES**

Après en avoir délibéré le conseil désigne :

- MM BATAILLE Jean-Pierre et MARTY pour représenter la commune au sein de l'association d'Animation touristique de Gavray.
- Mme LAMY Brigitte pour représenter la commune au sein du conseil d'école primaire et maternelle du RPI de Gavray
- M. NICOLLE Guy pour représenter la commune au sein du conseil d'administration du collège de Gavray

**COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE**  
**SÉANCE DU 15 JANVIER 2019**

- Mme LAMY Brigitte (titulaire) et Mme ROIGNANT Virginie (suppléante) pour représenter la commune au sein du Comité Départemental Action Sociale de la Manche
- M. VIMOND Gérard le correspondant défense
- M. LECUIROT Jean-Yves Titulaire et M. CANU Michel Suppléant pour la mise en place et le suivi du Plan communal de Sauvegarde
- MM. LECUIROT Jean-Yves et CANU Michel pour représenter la commune au sein du Syndicat Départemental d'Energies de la Manche.

M. LECOMTE Sébastien invite les membres de la commission communication à une réunion le jeudi 17 janvier à 20h00 à la mairie de Gavray

**D20190203.INDEMNITES ELUS**

Le Maire rappelle au conseil la volonté de tous les élus de ne pas augmenter la charge financière liée aux indemnités des élus et qu'en conséquence il a été convenu de maintenir aux élus les indemnités perçues jusqu'au 31 décembre 2018.

Après en avoir délibéré le Conseil à l'unanimité des membres présents décide de :

- Maintenir les indemnités des élus perçus en 2018
- Fixer le taux en pourcentage des indemnités de fonction des élus en référence de l'indice terminal de la fonction publique conformément au barème fixé par l'article L2123-23-1 du code général des collectivités territoriales :
  - o Maire : 40 %
  - o Maires-délégués de Le Mesnil-Amand, Le Mesnil-Rogues et Sourdeval-les-Bois : 15%
  - o M. LETELLIER, Mme SABINE-PACARY, M. LECUIROT, adjoints : 15 %
  - o M. HEBERT, adjoint : 13 %
  - o Mme LAMY, M. LECOMTE, M. VIMOND Luc, Mme JACQUET et Mme RIGAUD, adjoints : 5.7 %
- maintenir la majoration d'indemnité de fonction au maire et aux adjoints à 15 % au titre des communes anciennement chefs-lieux de canton résultant de l'application du décret n°2015-297 du 16 mars 2015 et de l'article L2123-22 du code général des collectivités territoriales.

**D20190204. RÉPARTITION DES SIÈGES DE COUTANCES MER ET BOCAGE**

Le Maire expose au conseil que la création de communes nouvelles, au 1<sup>er</sup> janvier 2019, amènent à une recomposition du conseil de communauté. Il convient maintenant de fixer la répartition des sièges de délégués communautaires.

L'article L5211-6-1 du code général des collectivités territoriales fixe les modalités de répartition des sièges entre les communes membres. La répartition de droit commun fixe le nombre de délégués communautaires à 85 élus.

| Communes   | Nombre de sièges |
|--|------------------|
| Coutances  | 13               |
| Saint Sauveur villages                                   | 7                |
| Quettreville-sur-Sienne                                  | 6                |
| Gouville-sur-mer   | 5                |
| Agon-Coutainville, Gavray-sur-Sienne                     | 4                |
| Blainville-sur-mer, Montmartin-sur-mer, Orval-sur-Sienne | 2                |
| Toutes les autres communes                               | 1                |

**COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE**  
**SÉANCE DU 15 JANVIER 2019**

---

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve la répartition des sièges au sein de la communauté de communes Coutances mer et bocage selon la répartition de droit commun.

**D20190205. MODIFICATION DE LA CHARTE FONDATRICE**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de modifier l'article 2 de la charte fondatrice comme suit :

- « tous les élus souhaitent que la fondation de la commune nouvelle n'efface par l'existence de communautés humaines fortes. Ils insistent pour que les générations futures constituent des listes de candidats aux élections municipales comportant 4 (au lieu de 3 comme indiqué dans la charte précédente) représentants issus de chacune des anciennes communes en tête de liste.
- Au niveau de la foire St-Luc : la présidence de la commission municipale de la Foire Saint-Luc sera attribuée de droit à M. le Maire-délégué

**D20190206. AMÉNAGEMENT DU BOURG DE GAVRAY. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR**

Le Maire expose au Conseil que les travaux de réaménagement du bourg de Gavray peuvent faire l'objet d'une demande de subvention au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux).

Le Maire rappelle au conseil que l'estimation des travaux est de 731 500 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le plan de financement
- S'engage à inscrire cette opération au budget primitif 2019
- Autorise le Maire à déposer une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux

**D20190207. AMÉLIORATION SÉCURITÉ ROUTIÈRE DU BOURG DE SOURDEVAL-LES-BOIS. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR**

Le Maire expose au Conseil que les travaux d'amélioration de la sécurité routière du bourg de Sourdeval-Les-Bois peuvent faire l'objet d'une demande de subvention au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux).

Le Maire rappelle au conseil que l'estimation des travaux est de 46 850 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le plan de financement
- S'engage à inscrire cette opération au budget primitif 2019
- Autorise le Maire à déposer une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux

**D20190208 AMÉNAGEMENT DES HALLES GAVRAY. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR**

Le Maire expose au Conseil que les travaux d'aménagement des Halles de Gavray peuvent faire l'objet d'une demande de subvention au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux).

Le Maire rappelle au conseil que l'estimation des travaux est de 806 495 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le plan de financement
- S'engage à inscrire cette opération au budget primitif 2019
- Autorise le Maire à déposer une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux

**COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE**  
**SÉANCE DU 15 JANVIER 2019**

---

**D20190209. CONSOLIDATION DE LA BUTTE FÉODALE. DEMANDE DE SUBVENTION**  
**AU TITRE DE LA DETR**

Le Maire expose au Conseil que les travaux de consolidation de la butte féodale de Gavray peuvent faire l'objet d'une demande de subvention au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux).

Le Maire rappelle au conseil que l'estimation des travaux est de 140 000 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le plan de financement
- S'engage à inscrire cette opération au budget primitif 2019
- Autorise le Maire à déposer une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

**D20190210. AMÉLIORATION SÉCURITÉ ROUTIÈRE BOURG DE SOUDEVAL LES BOIS.**  
**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE.**

Afin d'améliorer la sécurité routière dans le bourg de Sourdeval Les Bois, il est proposé d'aménager un espace de déplacement piéton en direction de l'arrêt de bus scolaire. Ce parcours rejoindra la nouvelle zone d'habitat dite des Nénuphars.

Les aménagements ont pour objet de favoriser la sécurisation des déplacements des piétons en procédant au busage du fossé actuel et de son remblaiement. Un cheminement piéton adapté pour les déplacements des personnes à mobilité réduite sera aménagé en site propre avec une solution de bordurage pour distinguer le flux des piétons des véhicules.

Cet espace sera essentiellement emprunté par les élèves qui pourront ainsi cheminer vers l'arrêt du bus en toute sécurité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'engager les travaux de voirie présentés par le Maire
- S'engage à l'inscription de la dépense au budget primitif 2019 et à la réalisation de ces travaux en 2019.
- Sollicite une subvention au titre des amendes de police auprès du Conseil Départemental
- Autorise le Maire à réaliser toutes les formalités nécessaires au dépôt d'un dossier de demande de subvention au titre des amendes de police pour l'année 2019.
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette demande d'aide.

**D20190211. VENTE DES PARCELLES DES LOTISSEMENTS**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil autorise le Maire à signer les actes notariés ainsi que toutes les pièces nécessaires à la vente des lots des Lotissement de Gavray, Mesnil-Rogues et Sourdeval les Bois.

En cas d'empêchement, le Maire pourra être remplacé par le maire-délégué du territoire concerné.

**INFORMATIONS**

Les membres du Conseil sont invités à l'assemblée générale de l'association Familles Rurales qui aura lieu le Vendredi 25 janvier à 20h au pôle de proximité.

L'ordre du jour étant épuisé et après communication de la date du prochain conseil qui aura lieu le Mardi 29 janvier 2019 à 20 heures, salle du pôle de proximité, la séance est levée.

Cette séance de conseil municipal en date du 15 janvier 2019 contient onze délibérations numérotées D20190201 à D20190211.